

**DECISION N° 13 ter/ CC du 17 février  
2003 relative au contrôle de  
constitutionnalité du Traité Instituant la  
Communauté Economique Africaine**

**AU NOM DU PEUPLE GABONAIS**

**LA COUR CONSTITUTIONNELLE,**

Vu la requête enregistrée au Greffe de la Cour le 21 janvier 2003, par laquelle le Premier Ministre a déféré à la Cour Constitutionnelle, en vue d'un contrôle de constitutionnalité, le Traité Instituant la Communauté Economique Africaine ;

Vu la Constitution ;

Vu la Loi Organique n° 9/91 du 26 septembre 1991 sur la Cour Constitutionnelle, modifiée par la Loi Organique n° 13/94 du 17 septembre 1994 ;

**Le Rapporteur ayant été entendu ;**

**1.- Considérant** que par requête susvisée, le Premier Ministre a soumis à la Cour Constitutionnelle, aux fins de contrôle de constitutionnalité, le Traité Instituant la Communauté Economique Africaine, conformément aux dispositions de l'article 87 de la Constitution ;

../..

2.- **Considérant** que le texte examiné, lequel constitue bien un traité au sens de l'article 113 de la Constitution, ne comporte pas de clause contraire à la Constitution .

## DECIDE

**Article premier** : Les dispositions du Traité Instituant la Communauté Economique Africaine, lequel est un accord international au sens de l'article 113 de la Constitution, sont déclarées conformes à celle-ci.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée au requérant, au Président de la République, au Président du Sénat, au Président de l'Assemblée Nationale et publiée au Journal Officiel de la République Gabonaise ou dans un journal d'annonces légales.

Ainsi délibéré et décidé par la Cour Constitutionnelle en sa séance du dix sept février deux mil trois où siégeaient :

- Madame Marie-Madeleine MBORANTSUO, Président,
- M. Jean-Pierre NDONG
- M. Michel ANCHOUEY
- M. Hervé MOUTSINGA
- M. Marc-Aurélien TONJOKOUE
- M. Dominique BOUNGOUERE
- Mme Louise ANGUE
- M. Jean-Eugène KAKOU MAYAZA, Membres , assistés de Maître Jean Laurent TSINGA, Greffier.

Et ont signé, le Président et le Greffier./-

